

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

**MODALITÉS DE SÉLECTION  
EN ÉQUIPE DE FRANCE EN  
2024**

---

**CYCLISME**

***VTT - XCE***





# PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

## Principes généraux de sélection communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Head Coach de la filière concernée, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs licenciés UCI de nationalité française sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France qui est d'obtenir des titres et des médailles olympiques

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant(e)s. Les remplaçant(e)s peuvent être désignés « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - Le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire.

5 - Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif, qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout sportif dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image.

6 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par le Head Coach en charge du collectif concerné. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.

7- Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.

8 - Seule une sélection officielle et provenant du sélectionneur lui-même sera valide.



# CALENDRIER DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Jours	Pays
1	CHAMPIONNAT DU MONDE VTT XCE AALEN	13/07/2024	13/07/2024	1	ALLEMAGNE
2	CHAMPIONNAT D'EUROPE VTT XCE (A confirmer)	?	?	1	?



# Championnats du Monde XCE

*13 juillet 2024*

*Aalen - ALLEMAGNE*

---

Quota maximal UCI : non limité

## **➔ EQUIPE DE FRANCE (frais à la charge du coureur, paquetage France fourni)**

Quota maximal FFC : 8 (Hommes et Femmes confondus)

**Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :**

- Avoir terminé sur le podium des championnats du Monde Elite 2023
- Avoir terminé sur le podium d'une des coupes du monde 2024 suivantes : Paris, Barcelone, Leuven

Le sélectionneur n'est pas dans l'obligation de remplir le quota maximum FFC, il peut également ajouter à la liste des sélectionnables un ou plusieurs sportifs.ves après observation des épreuves citées ci-dessus.

**Sont sélectionné.es :**

Les sportif.ves démontrant un niveau de performance élevé, avec priorité aux résultats 2024, en relation avec l'exigence internationale de l'épreuve ; l'objectif prioritaire de l'Equipe de France étant d'obtenir titres et podiums lors des championnats internationaux.

**Dates d'annonce de la sélection :**

Semaine 24.

## **➔ SELECTION NATIONALE (frais et tenue France officielle à la charge du coureur)**

**Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :**

- Pilotes remplissant les critères de sélectionnabilité de l'équipe de France mais non sélectionné.es.
- Avoir terminé dans les 8 premier.es des championnats du monde Elites 2023
- Avoir terminé dans les 8 premier.es d'une des manches de coupe du monde 2024 suivantes : Paris, Barcelone, Leuven.

Le sélectionneur peut ajouter à la liste des sélectionnables un ou plusieurs sportif.ves après observation des épreuves citées ci-dessus et des épreuves de coupe de France.

**Dates d'annonce de la sélection :**

Semaine 24

# Championnats d'Europe XCE

## *Date et Lieu à confirmer*

---

### **➔ EQUIPE DE FRANCE (frais à la charge du coureur, paquetage France inclus dans la sélection)**

**Quota maximal UEC : 12 pilotes en tout, maximum 8 par catégorie**

**Quota maximal FFC : 8 (Hommes et Femmes)**

**Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :**

- Avoir terminé sur le podium des championnats du Monde Elite 2023
- Avoir terminé sur le podium d'une des coupes du monde européennes 2024 suivantes précédent le championnat d'Europe

Le sélectionneur n'est pas dans l'obligation de remplir le quota maximum FFC, il peut également ajouter à la liste des sélectionnables un ou plusieurs sportifs après observation des épreuves citées ci-dessus.

**Sont sélectionnés :**

Les sportif.ves démontrant un niveau de performance élevé, avec priorité aux résultats 2024, en relation avec l'exigence internationale de l'épreuve, l'objectif prioritaire de l'équipe de France étant d'obtenir titres et podiums lors des championnats internationaux.

**Dates d'annonce de la sélection :**

En fonction de la date des championnats d'Europe (environ 1 mois avant).

### **➔ SELECTION NATIONALE (frais et tenue France officielle à la charge du coureur)**

**Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :**

- Pilotes remplissant les critères de sélectionnabilité de l'équipe de France mais non sélectionnés.
- Avoir terminé dans les 8 premier.es des championnats du monde Elites 2023
- Avoir terminé dans les 8 premier.es d'une des manches de coupe du monde européennes 2024 précédent le championnat d'Europe.

Le sélectionneur peut ajouter à la liste des sélectionnables un ou plusieurs sportif.ves après observation des épreuves citées ci-dessus et des épreuves de coupe de France.

**Dates d'annonce de la sélection :**

En fonction de la date des championnats d'Europe (environ 1 mois avant).



# RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

## Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines  
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : [info@ffc.fr](mailto:info@ffc.fr)

## Direction Technique Nationale / Équipes de France

Emmanuelle LAPIERRE

E-mail : [e.lapierre@ffc.fr](mailto:e.lapierre@ffc.fr) – Tél : +33 (0)1 81 88 09 52

## Entraîneurs Nationaux de la discipline

- Yvan CLOLUS – Head Coach et Entraîneur National Élites/Olympiques
- Sandrine GUIRRONNET – Manager de la filière VTT
- Matthieu NADAL – Entraîneur National Juniors/Espoirs
- Philippe CHANTEAU – Entraîneur National Pôle France Jeunes Besançon

## Diffusion des Sélections en Équipe de France

[www.structure.ffc.fr](http://www.structure.ffc.fr)

Sportifs Haut Niveau



Sélections Equipe de France